



[1]

Les centres sociaux-culturels municipaux proposent aux 2-12 ans de nombreuses activités, le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont pris en charge à partir de 8h15, en journée ou demi journée sur les sites des centres sociaux. La fin de l'Accueil a lieu entre 17h et 18h.

Les lieux d'accueil sont :

- La Ferme de l'Hôpital et La Maison Pour Tous pour les enfants de 6 à 12 ans
- La MDPE pour les enfants scolarisés de 2 ans et demi à 5 ans

Comment inscrire votre (vos) enfants ?

- Rendez-vous à l'accueil administratif du centre social, muni des documents suivants :
Pour les vacances : aides aux temps libres CAF ou bons MSA, carnet de santé de chaque enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois, une attestation extra scolaire
Pour les mercredis : aides aux temps libres CAF ou bons MSA, carnet de santé de chaque enfant, relevé de prestations CAF, avis d'impôts sur les revenus (2019)
- Les réservations peuvent se faire au choix en demi-journées ou journées (pour les 2-5 ans) ou en journées (pour les 6-12 ans).
Les places étant limitées, les réservations sont possibles en fonction de la capacité d'accueil.
- Les inscriptions débutent 3 semaines avant le début des vacances.

Absences : Les absences doivent être prévenues (48h à l'avance) ou justifiées (certificat médical). Dans les autres cas, elles seront facturées.

Tarifs et facturations :

Les tarifs, fixés par délibération du Conseil Municipal, sont revalorisés chaque année.

Pour les périodes de vacances, chaque famille bénéficie d'un tarif personnalisé en fonction de son quotient familial CAF ou MSA et /ou de son lieu d'habitation (extérieurs Épernay).

Pour l'accueil des mercredis, le tarif appliqué dépend du lieu d'habitation et des revenus.

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/inscrire-son-enfant-en-accueil-de-loisirs>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/conte_histoire.jpg